

Division des Examens et Concours
Bureau des concours
DEC1

**ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DU CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE
CLASSE NORMALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2026

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

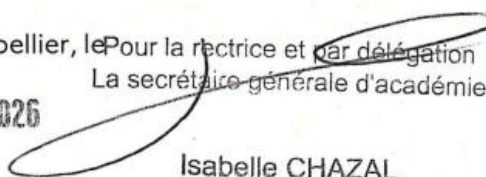
VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les épreuves du concours externe de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2026 se dérouleront comme suit :

Épreuves écrites d'admissibilité	Jeudi 09 avril 2026
Jury d'admissibilité	Jeudi 7 mai 2026 09h00
Épreuve orale d'admission	Lundi 1 ^{er} , mardi 02 juin, mercredi 03, jeudi 04 et vendredi 05 juin
Jury d'admission	Vendredi 05 juin 2026

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le 18 février 2026
Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL